

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 30 MAI 2016

DATE DE CONVOCATION

24-05-2016

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 18
VOTANTS : 26

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2016-05-30 - N°04

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille seize, le trente mai à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Mme Martine CARTAU-OURY, Mr Machiré GASSAMA, Mme Nathalie DENECE, Mr Raymond BERTELOOT, Mme Martine DELIERE-GAST, Mme Sylvie VIGNAS, Mme Christelle PELOUIN, Mme Monique WALKER, Mr Pascal VENTALON, Mme Malvina PIN, Mme Danielle LAURENT, Mr Johnny DA COSTA, Mme Françoise POULET-BEAUGUET, Mme Martine GIORGIS, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, Mr Bertrand JOLY, Mme Céline BOUILLET, Mr Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

Mr Philippe HEFLING, pouvoir à Mr Pascal VENTALON
Mr Arnaud DELIERE, pouvoir à Mme Martine DELIERE-GAST
Mr Yvon JAROSSAY, pouvoir à Mr Raymond BERTELOOT
Mme DAUGA Elise, pouvoir à Mme Monique WALKER
Mr Geoffrey MERCY, pouvoir à Mr Machiré GASSAMA
Mr Julien BENOIT, pouvoir à Mme Christelle PELOUIN
Mme Flora BAUGET, pouvoir à Mme Martine CARTAU-OURY
Mr Michaël EL BEZE, pouvoir à Mme Céline BOUILLET

Absents :

Mr Luc PENHOET, Mr Eloy GONZALEZ, Mr Michel CARRENO

Secrétaire de séance : Mme Martine DELIERE-GAST

**OBJET : MISE EN PLACE D’UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
(PUP) SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE**

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
(PUP) SUR LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE**

Le Conseil municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009, de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion qui a mis en place le PUP ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 332-11-3 et L332-11-4 ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi Alur, notamment l'article 165 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2012 ;

VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 23 mai 2016 ;

CONSIDERANT qu'une convention de PUP permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la répartition des charges financières des équipements publics liés aux besoins des futurs habitants générés par une opération immobilière ;

CONSIDERANT que le parcellaire diffus de la commune est propice à la réalisation de plusieurs projets de construction de logements localisés sur différentes parcelles de la commune ;

CONSIDERANT qu'il est opportun d'approuver le périmètre d'un Projet Urbain Partenarial sur plusieurs parcelles du territoire communal (PUP) afin de financer les besoins d'équipements publics générés par l'apport de population des nouvelles opérations ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur les secteurs joints en annexe.

DECIDE que des conventions de Projet Urbain Partenarial seront conclues dans ce périmètre avec les opérateurs.

DIT que d'autres périmètres de PUP seront mis en place en fonction des opérations à venir.

DIT que la durée de validité de ce périmètre est fixée à 5 ans.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mai 2016



Le Maire,

Martine CARTAU-OURY